

En 2000, 13 435 postes ont été ouverts aux concours de recrutement internes et externes dans les académies métropolitaines et d'outre-mer. 47 024 candidats se sont présentés. 21 195 ont été déclarés admissibles. Le nombre total d'admis s'élève à 13 427, soit 277 de plus qu'en 1999 (13 150). Plus de sept admis sur dix sont recrutés par la voie des concours externes. 62 % des admis aux concours externes sont des étudiants qui ont bénéficié d'une préparation en institut universitaire de formation des maîtres. 83,4 % sont des femmes. La proportion de candidats admis par rapport aux présents aux concours externes augmente, passant de 20 % en 1999 à 21,4 % en 2000. Cette proportion varie selon les académies.

Concours de recrutement de professeurs des écoles Session 2000

13 427 ADMIS EN 2000

13 435 postes ont été ouverts aux concours externes et internes de recrutement de professeurs des écoles : 10 075 pour les concours externes, 3 110 pour les premiers concours internes et seulement 250 postes pour les seconds concours internes. (Sur vingt-sept académies, vingt n'ont pas organisé de concours, ce qui explique le faible nombre de postes offerts) (*voir l'encadré p. 4*).

Le nombre de postes ouverts au titre des concours externes augmente de 325, soit 3,4 % de plus qu'en 1999.

Les premiers concours internes proposent un même nombre de postes qu'à la session 1999 (soit 3 110). Seuls les seconds concours internes proposent 50 postes de moins.

13 427 candidats ont été admis ; 10 075 aux concours externes, 3 102 aux premiers

concours internes et 250 aux seconds. Le rendement (admis/postes) est égal à 100 %, comme en 1999, pour les concours externes et les seconds concours internes, et de 99,7 % pour les premiers concours internes.

Le nombre de candidats présents aux concours externes (47 024) a diminué de 3,7 %, contrairement aux trois dernières années où il augmentait régulièrement (48 835 en 1999, 46 602 en 1998, 46 058 en 1997). La proportion de candidats ayant réussi (admis par rapport aux présents) augmente de 1,4 %. Le nombre de candidats inscrits sur les listes complémentaires augmente de 3 000 (3 488 inscrits à la session 1999, 6 488 à la session 2000).

Pour les concours internes, le pourcentage (admis par rapport aux présents) augmente de 1,6 point pour les premiers (43,3 % contre 41,7 % à la session 1999), et diminue de 1,8 point pour les seconds (19,8 % contre 21,6 %) (*tableau 1*).

Les instituts universitaires de formation des maîtres

Les IUFM se sont substitués aux structures antérieures de formation des enseignants du premier degré et du second degré (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales nationales d'apprentissage, centre de formation des professeurs de l'enseignement technique). Ce sont des établissements d'enseignement supérieur qui ont notamment pour mission la formation initiale des enseignants du premier et du second degré. À ce titre, ils préparent aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles, comme

aux concours de recrutement d'enseignants du second degré. Ces concours sont ouverts aux candidats possédant une licence ou un diplôme correspondant au moins à trois années d'études post-secondaires, alors qu'avant la création des IUFM, le DEUG ou un diplôme correspondant à deux années d'études post-secondaires suffisait.

La première année d'IUFM permet aux étudiants de préparer le concours. Reçus, ils suivent une deuxième année de formation professionnelle à l'IUFM, à l'issue de laquelle ils sont titularisés en tant que professeurs des écoles.

TABLEAU I – Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2000
France métropolitaine + DOM

Concours de recrutement	Postes 2000	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits sur liste complémentaire	Admis/postes	Taux de réussite (admis / présentés)	Rappel 1999		
								Postes 1999	Admis	Taux de réussite (admis / présentés)
Concours externes	10 075	59 220	47 024	10 075	6 488	100,0	21,4	9 750	9 750	20,0
Premiers concours internes	3 110	9 239	7 172	3 102	334	99,7	43,3	3 110	3 106	41,7
Seconds concours internes	250	1 645	1 261	250	91	100,0	19,8	300	294	21,6
Total	13 435	70 104	55 457	13 427	6 913	99,9	24,2	12 354	13 150	22,8

PLUS DE SEPT ADMIS SUR DIX SONT RECRUTÉS PAR CONCOURS EXTERNES

Les concours externes admettent à eux seuls 75 % des nouveaux professeurs des écoles.

Les premiers concours internes – permettant à des instituteurs titulaires d'accéder au corps des professeurs des écoles – totalisent 3 102 reçus, soit 23,1 % des admis (six postes n'ont pas été pourvus : quatre dans le Jura et deux dans les Landes).

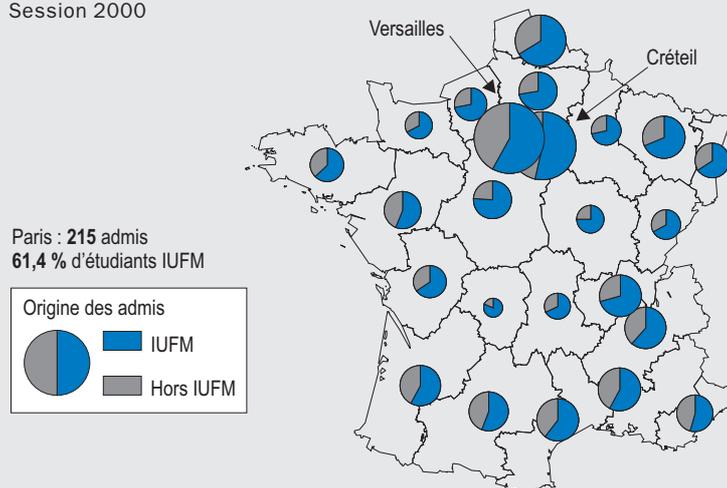
250 candidats ont été admis aux seconds concours internes (ouverts à des agents titulaires ou non de la fonction publique) et représentent 1,9 % des reçus. La proportion de candidats présents ayant réussi aux concours externes montre que toutes les académies n'observent pas le même taux de réussite. Les meilleures proportions sont relevées dans les académies de la Guyane (35,1 %), Versailles (30,4 %), Reims (25,9 %), Créteil (25,0 %) et Amiens (23,9 %). Les moins bonnes sont observées en Corse (8,9 %), à Toulouse (15,5 %), en Martinique (15,7 %), à Clermont-Ferrand (15,6 %) et à Bordeaux (16,3 %).

Le pourcentage d'étudiants admis qui ont suivi une formation en IUFM augmente d'un point (62 % contre 61 % en 1999), alors qu'au cours des quatre dernières années le pourcentage avait régulièrement diminué. Les académies qui ont le plus grand nombre d'admis ayant suivi une formation en IUFM sont celles d'Orléans-Tours (76 %), Dijon (74,7 %) et Amiens (72,3 %). Toutes les académies métropolitaines ont un pourcentage d'admis issus des IUFM supérieur à 50 %. Seules les académies des Antilles-Guyane (qui n'ont au total qu'un seul IUFM) présentent un taux légèrement inférieur à 50 % (tableau II et carte).

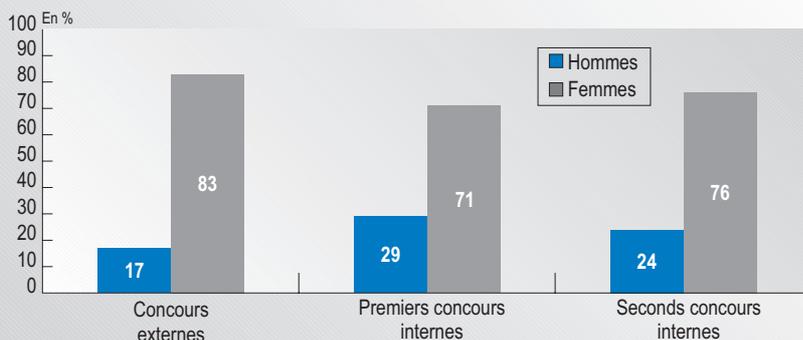
TABLEAU II – Concours de recrutement de professeurs des écoles
(Part des sortants d'IUFM et taux de réussite)
Session 2000 – France métropolitaine + DOM

Académies	Présents	Admis	Part des étudiants IUFM parmi les admis (en %)	Liste complémentaire	Taux de réussite (admis / présentés) (en %)
Aix-Marseille	2 455	450	57,5	244	18,3
Amiens	1 452	347	72,3	201	23,9
Besançon	1 009	212	66,5	177	21,0
Bordeaux	2 089	397	57,7	159	16,4
Caen	1 042	180	66,7	221	19,0
Clermont-Ferrand	1 065	166	67,5	55	15,6
Corse	338	30	53,3	0	8,9
Créteil	3 594	1 129	53,5	581	25,0
Dijon	1 054	186	74,7	201	17,6
Grenoble	2 148	420	64,3	312	19,0
Lille	3 046	635	66,0	425	20,8
Limoges	502	89	81,0	50	17,7
Lyon	2 036	425	70,4	287	20,9
Montpellier	2 223	430	60,2	481	19,3
Nancy-Metz	1 995	436	68,3	251	21,9
Nantes	1 586	334	56,3	459	21,1
Nice	1 781	325	53,9	124	18,2
Orléans-Tours	1 678	350	76,0	336	20,9
Paris	1 044	215	61,4	195	20,6
Poitiers	1 194	260	65,4	130	21,8
Reims	802	208	71,2	223	25,9
Rennes	1 523	276	62,7	49	18,1
Rouen	1 211	255	71,8	189	21,1
Strasbourg	1 365	288	65,6	252	21,1
Toulouse	2 389	370	55,7	280	15,5
Versailles	3 956	1 202	58,0	525	30,4
Guadeloupe	580	95	43,2	16	16,4
Guyane	228	80	47,5	29	35,1
Martinique	598	94	48,0	10	15,7
La Réunion	1 041	190	52,1	26	18,3
St Pierre-et-Miquelon	1	1	-	-	-
France métro + DOM	47 024	10 075	62,0	6 488	21,4

Admis au concours externe de professeurs des écoles
Part des sortants d'IUFM
Session 2000



Répartition selon le sexe des admis aux concours de recrutement de professeurs des écoles (en %) – Session 2000 – France métropolitaine + DOM



LES MOINS DE 25 ANS SONT TOUJOURS MINORITAIRES PARMIS LES CANDIDATS ADMIS AUX CONCOURS EXTERNES

La moyenne d'âge des candidats admis se situe entre 25 et 26 ans (sauf pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique pour lesquelles cette moyenne est de 27 ans).

Les femmes représentent 83,4 % des admis aux concours externes. À titre de comparaison, la part des femmes dans l'ensemble de la population enseignante du premier degré public est de 78 % et de 77,2 % si l'on ne compte que les professeurs des écoles.

23,4 % DES LAURÉATS DES CONCOURS EXTERNES ONT UN NIVEAU DE DIPLÔME SUPÉRIEUR À LA LICENCE

Concours externes

Trois années d'études post-secondaires au minimum sont exigées pour avoir accès aux concours. 70 % des admis sont titulaires d'une licence, 18,8 % d'une maîtrise, 2,9 % d'un DEA, d'un DES ou d'un DESS. Par rapport à 1999, on constate que les pourcentages des admis titulaires d'une licence ou d'une maîtrise restent inchangés, respectivement autour de 70 % et de 19 %.

La proportion de titulaires d'une licence est de 70 % sur l'ensemble de la France, elle varie de 82 % à Caen à 52 % à la Guadeloupe ; celle des titulaires d'une maîtrise est de 19 % sur l'ensemble des académies, variant de 31 % à Limoges à 13 % à Caen.

Les résultats concernant la répartition des admis selon la discipline de recrutement ne s'applique qu'aux titulaires de licence ou de maîtrise, ils représentent 89 %

des 10 075 reçus. 12 % sont des diplômés de langues et de lettres, 10 % des diplômés de mathématiques et 5 % de géographie. Les autres secteurs disciplinaires représentent moins de 5 %. 41 % des diplômés relèvent d'autres disciplines qui n'ont pas été précisées.

38 % des candidats admis n'ont pas préparé le concours externe en IUFM. Parmi ceux-ci, 18 % sont des candidats libres, 8,6 % des demandeurs d'emploi, 3,9 % des

emplois-jeunes. Les autres origines totalisent 7,5 %.

Sur un effectif de 10 075 candidats admis, 10 059 sont de nationalité française, seize sont des ressortissants d'un autre état de l'Union européenne (sept Belges, quatre Portugais, deux Italiens, un Anglais, un Allemand et un Espagnol).

Premiers concours internes

68 % des professeurs des écoles issus des premiers concours internes étaient antérieurement instituteurs, 14 % directeurs d'école et 12 % instituteurs spécialisés (*tableau III*).

96,3 % des admis sont instituteurs du département au titre duquel ils ont concouru. 39 % des candidats ont entre 40 et 45 ans, 20 % ont plus de 45 ans.

Secondes concours internes

Sur un effectif de 250 candidats admis, on compte 30 % d'élèves-professeurs du cycle préparatoire (3 % de moins qu'en

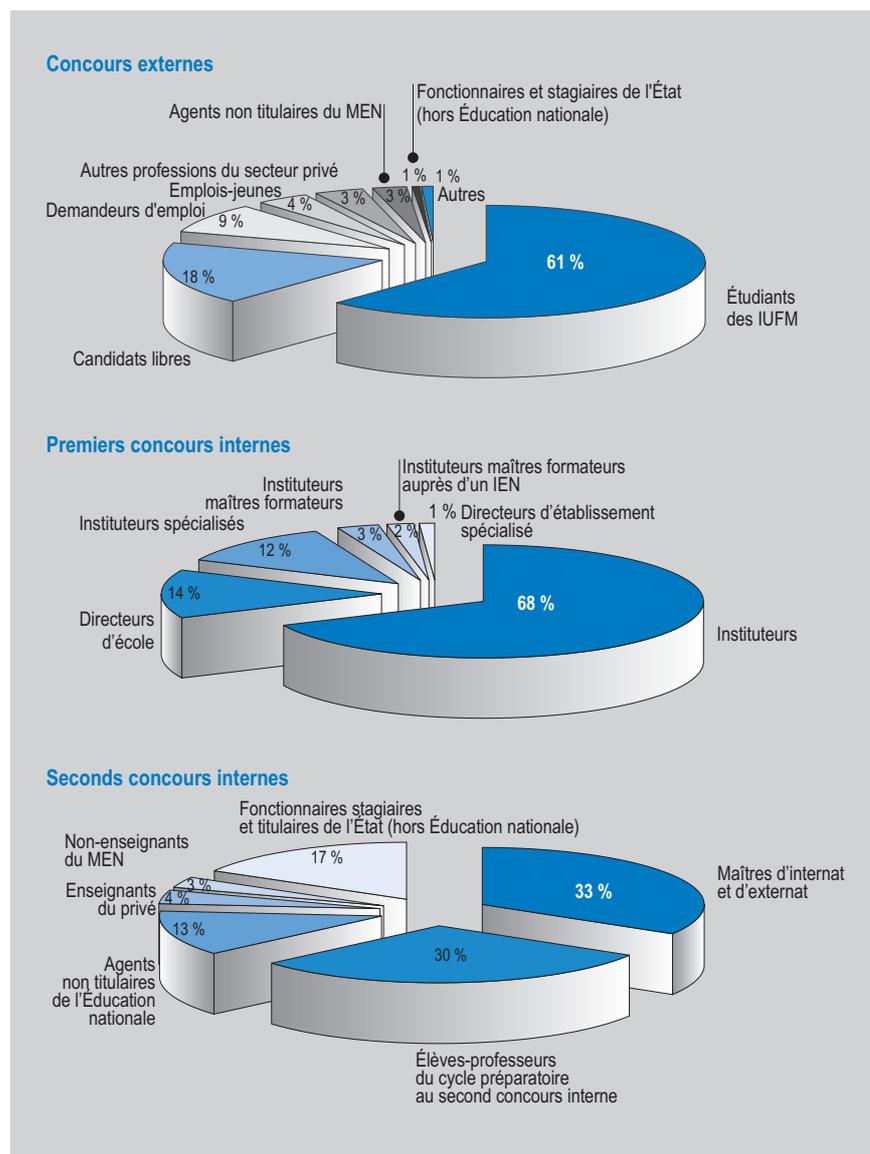


TABLEAU III – Origine des admis aux différents concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2000 – France métropolitaine + DOM

Concours externes	Session 2000	
	Admis	%
Étudiants des IUFM	6 238	62,0
Candidats libres	1 825	18,1
Demandeurs d'emplois	865	8,6
Emplois-jeunes	397	3,9
Autres professions-secteur privé	343	3,4
Agents non titulaires du MEN	249	2,5
Fonctionnaires et stagiaires de l'État (hors Éducation nationale)	84	0,8
Autres	74	0,7
Total	10 075	100,0
Premiers concours internes	Session 2000	
	Admis	%
Instituteurs	2 098	68,0
Directeurs d'école	423	14,0
Instituteurs spécialisés	386	12,0
Instituteurs maîtres formateurs	104	3,0
Instituteurs maîtres formateurs auprès d'un IEN	66	2,0
Directeurs d'établissement spécialisé	25	1,0
Total	3 102	100,0
Seconds concours internes	Session 2000	
	Admis	%
Maîtres d'internat et d'externat	84	33,6
Élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne	75	30,0
Agents non titulaires de l'Éducation nationale	32	12,8
Enseignants du privé	10	4,0
Non-enseignants du MEN	7	2,8
Fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État (hors Éducation nationale)	42	16,8
Total	250	100,0

TABLEAU IV – Diplômes des admis aux concours externes et aux seconds concours internes de recrutement de professeurs des écoles – Session 2000 – France métropolitaine + DOM

Concours externes	Session 2000		Rappel 1999
	Admis	%	%
Licence	7 036	70,0	72,7
Maîtrise	1 897	18,8	19,8
DEA-DES-DESS	295	2,9	2,9
Doctorat	83	0,8	0,7
Titulaires d'autres diplômes non nationaux	364	3,6	2,4
Titulaires d'autres titres	134	1,3	-
Diplôme délivré par une grande école	54	0,5	-
Dispensé de diplôme	69	0,7	1,0
Titulaires d'un diplôme d'ingénieur	143	1,4	-
Total	10 075	100,0	100,0
Seconds concours internes	Session 2000		Rappel 1999
	Admis	%	%
Licence	117	46,8	42,9
Maîtrise	27	10,8	13,6
DEA-DESS	7	2,8	1,4
Doctorat	2	0,8	1,4
Titulaires d'un diplôme bac + 2	73	29,2	-
Titulaires d'un diplôme bac + 3	5	2,0	-
Titulaires d'un diplôme bac + 4	3	1,2	-
Titulaires d'autres diplômes	6	2,4	6,8
Dispensé de diplôme	10	4,0	5,1
Total	250	100,0	100,0

1999). Les non-titulaires du ministère de l'Éducation nationale (contractuels, maîtres auxiliaires, instituteurs suppléants, maîtres de d'internat et surveillants d'externat) – représentant 46,4% des admis – sont majoritaires.

49,7% sont titulaires de la licence ou d'un diplôme équivalent à trois années d'études, 13,6% d'une maîtrise et 28,9% d'un DEUG, d'un DUT, d'un BTS ou d'un autre diplôme correspondant à deux années d'études après le baccalauréat (*tableaux III et IV*).

Geneviève Mayou, DPD C5

DÉFINITIONS ET SOURCES

Concours externes. Concours ouverts dans chaque académie aux candidats possédant une licence ou un diplôme correspondant au moins à trois années d'études post-secondaires.

Liste complémentaire. Après avoir servi à pourvoir les postes restés vacants par suite de démissions ou de radiations de candidats admis, cette liste complémentaire constitue une « réserve » à laquelle il est fait appel lorsque des vacances d'emploi surviennent sur le terrain après le concours. Les candidats sont nommés stagiaires et exercent le métier d'enseignant jusqu'à la fin de l'année scolaire, puis ils complètent leur formation professionnelle au cours de l'année suivante avec les stagiaires admis à la nouvelle session du concours.

Premiers concours internes. Concours ouverts dans tous les départements aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours.

Seconds concours internes. Concours ouverts, d'une part aux agents publics titulaires et non titulaires possédant une licence ou un diplôme correspondant à trois années d'études post-secondaires et justifiant de trois années d'ancienneté et, d'autre part, aux élèves professeurs du cycle préparatoire, eux-mêmes recrutés par concours parmi les agents publics titulaires et non titulaires possédant un DEUG ou un diplôme correspondant à deux années d'études post-secondaires et justifiant de trois années d'ancienneté.



Sources. Les données proviennent d'une enquête réalisée par la Direction des personnels enseignants (bureau de la gestion déconcentrée du premier degré).



Direction de la programmation et du développement

Directeur de la publication
Jean-Richard CYTERMANN
Rédactrice en chef
Francine LE NEVEU
Maquette et impression
DPD édition & diffusion

SERVICE VENTE
DPD, édition & diffusion
58 bd du Lycée, 92170 VANVES

ABONNEMENT ANNUEL
France : **42,69 euros (280 F)**
Étranger : **45,73 euros (300 F)**